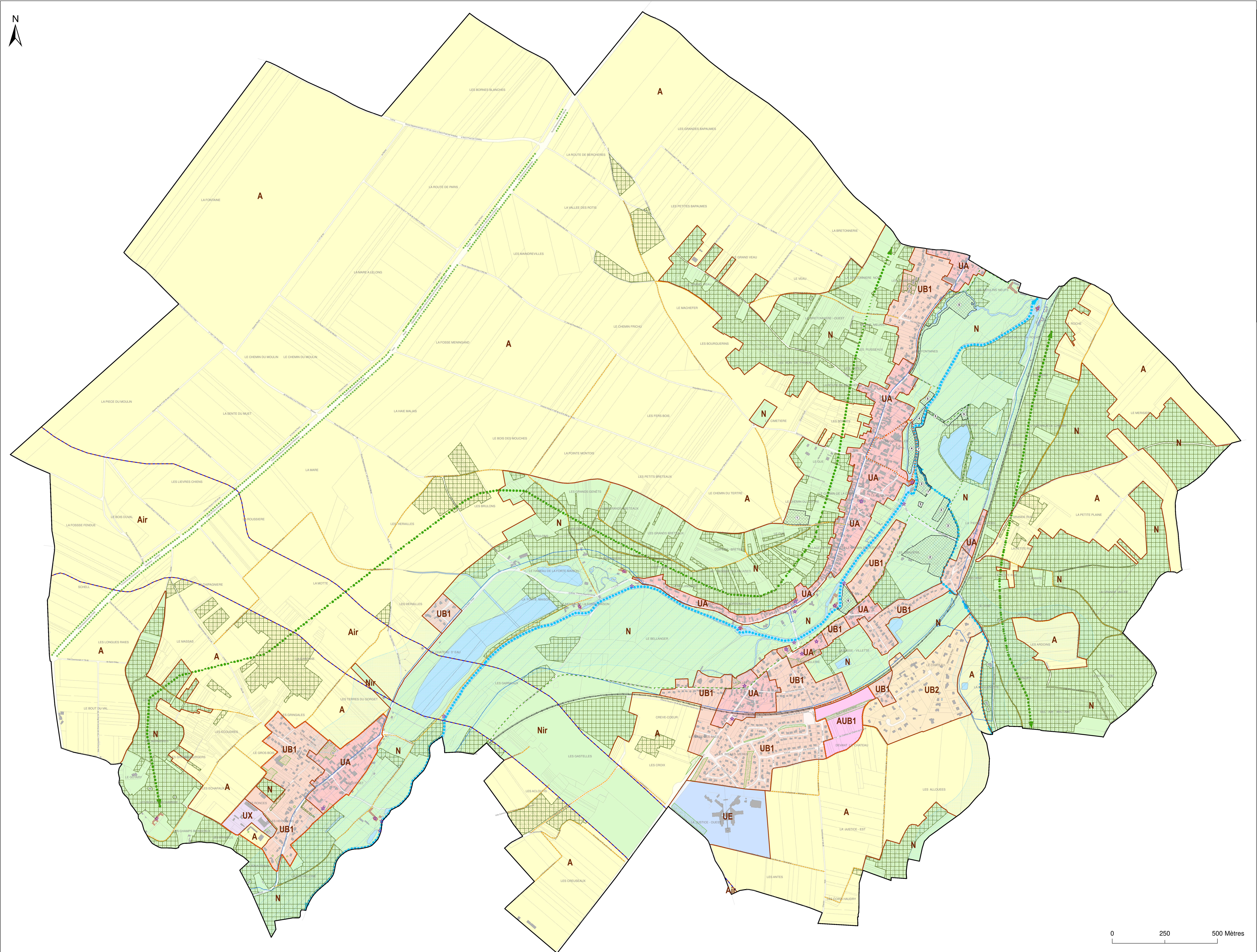




DOSSIER DE
PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée du PLU



Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018
Modification simplifiée du PLU approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021

4. Plan de zonage modifié



Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- UA : Centre-ancien
- UB1 : Quartier résidentiel
- UB2 : Quartier résidentiel paysager
- UE : Équipements
- UX : Activités économiques
- AUB1 : Zone à urbaniser
- A; Air : Zone agricole
- N; Nir : Zone naturelle
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur dédié à l'aménagement de la RN154 (Décret n°2018-576 du 04/07/2018 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN154)
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Article L151-11 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager protégé (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone inondable (PPRI de l'Eure - Arrêté préfectoral n°2009-0112)
- Zone humide probable (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti à préserver (Article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Cheminelements à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme**
- Tracé du Plan Vert (Chartes Métropole) à préserver ou à créer
- Chemin à préserver
- Continuités écologiques à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme**
- Corridor écologique
- Corridor écologique alluvial

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Sous-station électrique	7 147 m²	SYNELVA
2	Amenagements de terrains de loisirs compatibles avec le PPRI	28 151 m²	Commune de Saint-Prest
3	Extension des aménagements sportifs et de loisirs	16 749 m²	Commune de Saint-Prest
4	Amenagements verts sur l'île du Cœur de village	1 997 m²	Commune de Saint-Prest
5	Coulée verte (Plan vert)	21 164 m²	Chartres Métropole
6	Extension d'un espace de loisir le long de l'Eure	6 130 m²	Commune de Saint-Prest
7	Cheminement piétonnier des Ponts Breteaux à la Pierre Percée (largeur 3m)	1 388 m²	Commune de Saint-Prest